



plainte pour modification d'un chèque

Par **DOUAI59**, le **01/11/2019** à **18:23**

Bonjour,

J'ai une plainte déposée le 4 juillet 2017 pour un chèque falsifié du montant initiale 100 € et la personne à fait remplir 375 € avec le nom d'une autre personne, depuis plus rien. L'auteur, je l'ai identifié sur un classeur que l'officier m'a fait voir, il est connu , depuis j'ai écrit en juin 2019 au procureur, il a répondu par courrier affaire pas démarrée.

Que faire ? prendre un avocat ?

Je vous remercie de me répondre.

Par **BrunoDeprais**, le **02/11/2019** à **15:59**

Bonjour

Sans vouloir vous casser le moral, je crois que vous ne reverrez jamais cet argent.

Par **DOUAI59**, le **02/11/2019** à **16:14**

Bonjour, merci de votre réponse, c'est pas juste pour moi il est connu et de plus ayant eu à faire à notre justice . merci cordialement

Par **BrunoDeprais**, le **02/11/2019 à 16:35**

Désolé pour vous, mais il m'est arrivé un peu la même chose, d'où ma conclusion.

Je me suis fait avoir avec un chèque de 1800 E dérobé par une personne à sa belle soeur, archi multirécidiviste, et même avec l'aide de la Police de son secteur, je n'ai jamais eu la moindre nouvelle au sujet de mon dépôt de plainte.

Par **morobar**, le **02/11/2019 à 16:58**

Bjr,

SI le chèque est rectifié, il ne pouvait pas être présenté en banque.

C'est donc de ce coté que je chercherai mon recours, plutôt que de courir après un fantôme insolvable.

Par **BrunoDeprais**, le **02/11/2019 à 17:17**

Bonjour Morobar,

Je veux bien également parier 1 Euro :-) que ça ne donnera rien.

Il me semble que le "faux et usage de faux" a été mis à tellement de sauces qu'il n'est même plus recevable.

Par **morobar**, le **02/11/2019 à 17:32**

Il pèse une forte présomption de responsabilité au niveau de la banque qui accepte un chèque faussement signé et manifestement corrigé, truqué...

Je ne connais pas le dossier et j'ignore qui est le signataire, le bénéficiaire car l'exposé n'est pas bien clair à ce sujet.

Mais il est certain que les chèques tripatouillés restent sur les bras du banquier inattentif.

Par **DOUAI59**, le **02/11/2019 à 17:46**

Bonjour, pour préciser la personne me vend du parfum, je fais un chèque de 100€ à l'encaissement le nom a changé et la somme, je porte plainte officier pendant mon audition ouvre un registre et me demande si je reconnais la personne à la 3e page je le reconnais, il prend acte et depuis rien que le (lettre) du procureur

Par **jos38**, le **02/11/2019** à **18:49**

bonsoir. mais comment a t'il pu transformer 100€ en 375€? étonnant que la banque n'ait rien remarqué. et vous n'avez pas dû écrire la somme en lettres je suppose. il est probable que l'escroc n'est pas solvable

Par **DOUAI59**, le **02/11/2019** à **19:21**

Bonsoir, je ne sais pas mais l'enquête n'est pas démarrée ,la police me répond " on a des dossiers qui durent plusieurs années, de ce fait j'adresse une lettre au procureur réponse " enquête pas démarrée , y a t'il un délai pour convoquer la personne ?

Par **morobar**, le **04/11/2019** à **07:13**

Bis repetita

N'espérez rien d'une action au pénal.

Mettez en cause la banque.

Par **Lag0**, le **04/11/2019** à **07:25**

Bonjour,

Même interrogation que jos38, aviez-vous correctement rempli ce chèque (somme en chiffres et en lettres, nom du bénéficiaire) ?

Si oui, je rejoins Morobar, il est impossible de "rectifier" à ce point un chèque et la banque est tenue de vérifier.

Si non (chèque remis "en blanc"), votre responsabilité est engagée et la banque ne peut être tenue comme responsable.